



**4^e réunion 2025 de l'Assemblée départementale :
Décision modificative du budget 2025**

**Un ajustement budgétaire mineur qui permet
de préserver l'essentiel**

L'Assemblée départementale est, comme chaque année, appelée à se prononcer sur la décision modificative du budget. Cet exercice, essentiellement « technique », vise à réajuster les crédits en fonction des consommations constatées et ne constitue pas une étape d'orientation. Cette année, l'ajustement est particulièrement limité, à hauteur de 140 000 €, ce qui illustre la qualité de la gestion budgétaire et la rigueur du budget primitif adopté en début d'année, parfaitement respecté.

Cette rigueur financière est d'autant plus remarquable que le Département de l'Aube, comme tous les Départements de France, fait face à un contexte inédit. Entre la hausse continue des charges et la baisse des recettes, les marges de manœuvre se resserrent. Malgré cette situation contraignante, l'Aube a fait le choix de la responsabilité, du pragmatisme et de la solidarité.

Le Département peut ainsi continuer d'investir dans l'avenir avec un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) raisonné. Ce cap clair permet à la collectivité de préserver l'essentiel : des services publics de qualité, un accompagnement de proximité pour les Aubois et un soutien durable à l'attractivité de notre territoire.

Cette réunion est également la dernière qui sera présidée par Philippe Pichery dont la démission au poste de président interviendra le même jour.

1| La Décision modificative : un faible ajustement qui respecte le budget primitif

Commission 5 – rapport 1

Chaque année, la Décision modificative (DM) traduit l'adaptation du budget primitif de l'année en prenant en compte plusieurs éléments :

- les derniers besoins de financement des projets en cours en fonction de leur avancement,
- les éléments plus conjoncturels et extérieurs sur lesquels la collectivité n'a pas forcément de prise (ex : décisions gouvernementales).

Cette année, la DM présente un ajustement mineur : le budget est en équilibre avec un emprunt théorique qui est réduit. Cette décision modificative illustre les nouvelles ambitions du Département dont les finances sont gérées au plus près et avec sérieux dans un contexte de plus en plus contraint.

■ Des dépenses ajustées au plus près

Pour 2025, la DM s'élève à **139 960 € d'inscriptions nouvelles (tous budgets confondus), soit un ajustement indolore du budget global**, qui découle d'un redéploiement des crédits et d'une limitation des dépenses.

Les besoins nouveaux portent sur :

- la politique Enfance et familles : réévaluation des prestations réalisées par l'Association sauvegarde SE10 (+ 0,88 M€) ; facturations supplémentaires pour des enfants en aide éducatives en milieux ouverts (+0,65 M€) ; dépenses liées au Ségur (+ 0,44 M€) ;
- la politique handicap : besoins d'accueil familial de Personnes en situation de handicap (+ 0,27 M€) ;
- la gestion patrimoniale et foncière : indemnités compensatoires (+0,2 M€) ;
- les collèges aubois : dotations supplémentaires pour utilisation des gymnases et piscines (+ 0,18 M€) ;
- les transports scolaires : + 0,19 M€.

La réduction des dépenses se concentre essentiellement sur :

- les projets d'investissement : - 747 960 € ;
- le social : baisse des dépenses APA, l'Allocations personnalisées d'autonomie (-1,49 M€) et de celles concernant le RSA, le Revenu de solidarité active (-0,5 M€).

Cette nouvelle étape budgétaire :

- **améliore l'autofinancement prévisionnel de l'exercice de 4,92 M€, le portant ainsi tous budgets confondus à 33,4 M€ ;**
- **permet également de réduire l'emprunt d'équilibre de -5,6 M€ en le ramenant à 30,2 M€, soit un niveau proche de celui mobilisé en 2024 (30 M€).**

Le Département poursuit ainsi l'adaptation de ses priorités en mettant en place un budget plus resserré. Pour y faire face sur le long terme, le Département a engagé un recentrage et une programmation de son action en se dotant d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2025-2030 qui est révisé régulièrement, et qui le sera à l'occasion des prochaines orientations budgétaires.

Son objectif :

- maîtriser le volume des investissements autour de 50 M€ à l'échéance 2030 et ainsi poursuivre son soutien au territoire,
- protéger la santé financière de la collectivité (maîtriser le recours à la dette, optimiser les recettes, recentrer les dépenses).

■ Le Département maintient son soutien aux projets

En 2025, le Département prévoit de dépenser 86 M€ dans son programme d'investissement vers deux axes :

- les investissements propres du Département :

- .Entretien du patrimoine bâti du Département pour faire face aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité et aux enjeux de la transition énergétique,
- .Entretien de son parc automobile,
- .Programme d'entretien des collèges,
- .Renforcement de l'attractivité des sites culturels et sportifs,
- .Soutien aux mobilités douces (voies vertes)
- .Réalisation du projet d'aménagement sur la zone de la Maison des lacs à Mesnil-St-Père,
- .Soutien à l'investissement de l'UTT,
- .Réhabilitation de centres routiers,
- .Amélioration du Centre sportif de l'Aube,
- .Poursuite du programme des aires de covoiturage,
- .Programme d'entretien des voiries

...

- les projets portés par des tiers

- .Soutien aux projets bâtimentaires et équipements communaux et intercommunaux,
- .Soutien aux plus petites communes de – de 250 habitants dont le nouveau dispositif d'aide a rencontré un fort succès en 2024,
- .Electrification de la ligne 4 « Paris-Troyes »,
- .Rénovation bâtiminaire du SDIS, et notamment de son Etat-major,
- .Accompagnement à l'investissement des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS),
- .Soutien à l'offre locative sociale en ruralité,
- .Projets de nouveaux hébergements en matière d'Enfance (portés par des associations).

2| Le Département soutient ses partenaires : exemples avec les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux et les collèges publics

Commission 1 – rapport 2 Commission 2 – rapport 1
--

Dans ce contexte incertain, le Département reste un soutien indéfectible de ses partenaires. C'est lui qui fixe les orientations budgétaires d'institutions partenaires, comme :

- les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux,
- les collèges publics.

Pour limiter leurs dépenses, il a toujours fixé des objectifs ambitieux mais tenables. Or ces institutions, comme de nombreuses autres, sont fortement impactées par l'augmentation des coûts de fonctionnement en raison notamment de l'inflation.

Le Département reste donc très vigilant pour soutenir ses partenaires, adapter les objectifs des dépenses et palier aux difficultés :

- **Pour les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**, le Département veille à l'évolution des dépenses (dans les champs des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de l'enfance). L'ensemble des taux d'évolution pour l'exercice 2026 est revu une nouvelle fois à la hausse pour faire face aux augmentations.
- **Pour les collèges publics**, le Département assure leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit permettre de couvrir les dépenses liées à la pédagogie et à l'entretien des bâtiments.

3| Un référentiel pour créer plus de cohérence et d'efficacité dans la prévention spécialisée

Commission 1 – rapport 4

Pilier de la politique publique de protection de l'enfance et d'accompagnement des jeunes menée par le Département de l'Aube, la prévention spécialisée est portée sur le territoire par deux associations habilitées qui travaillent en lien avec les collectivités et les partenaires de terrain :

- l'Association auboise pour la sauvegarde de l'enfance et d'adolescence et des adultes (AASEAA –SE10),
- l'Association jeunesse pour demain (AJD).

Ensemble, ces différents partenaires ont mené une étude approfondie de la prévention spécialisée dans l'Aube qui a abouti à **l'élaboration d'un référentiel départemental**.

Ce document précise :

- le socle fondamental : libre adhésion, absence de mandat nominatif, respect de l'anonymat et ancrage territorial,
- le public : jeunes âgés de 10 à 21 ans,
- les étapes clés de leur parcours : entrée au collège, passage au lycée et accès à la majorité ...
- les modalités d'action : travail de rue, accompagnement éducatif individuel et collectif, présence social sur les territoires et coopération partenariale.

L'objectif est de renforcer la cohérence, la transparence et l'efficacité de la prévention spécialisée.

Celle-ci doit agir comme une passerelle vers les services, les dispositifs et les ressources existantes ; et contribuer à l'accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle, à la réussite éducative et à la participation citoyenne.

Le référentiel de la prévention spécialisée définit une gouvernance à trois niveaux :

- départementale,
- locale,
- technique.

Le financement de cette nouvelle politique sera partagé entre :

- le Département à 60 %,
- les communes ou intercommunalités partenaires à 40 %.

4| Au fil des rapports

■ Une aide de minimis sur le secteur de Mesnil-St-Père

Commission 3 – rapport 1

Troyes Champagne Métropole renouvelle la délégation au Département de l'Aube pour l'octroi des aides de minimis sur le territoire de la commune de Mesnil-St-Père.

Cette délégation permet ainsi au Département l'octroi d'une aide de 100 000 € en crédits d'investissement à la SARL Duport dans le cadre de son projet hôtelier 5 étoiles, qui comprend une trentaine de chambres dont 7 suites haut de gamme.

Objectif : soutenir le site touristique emblématique de Mesnil-St-Père, et participer à son développement.

■ Les partenaires du Département dressent leur bilan

Commission 3 – rapport 2
Commission 5 – rapport 12 et 13

Cette décision modificative est aussi l'occasion pour certaines institutions partenaires du Département de présenter leur bilan et perspectives, à l'image de la SIABA, la SPL-XDEMAT ou encore la SEMTAC.

Ce rendez-vous, certes obligatoire, est nécessaire pour les bonnes relations avec ces partenaires essentiels dans certaines politiques départementales.

■ La création du syndicat numérique repoussé

Commission 5 – rapport 14

La création d'un syndicat numérique par le Département de l'Aube est reportée à la période postérieure aux élections municipales.

En effet, cette nouvelle structure doit fédérer les communes aubois et cela nécessitera le vote d'une délibération des nouveaux conseils municipaux.